



Déclaration - séance plénière du Haut Conseil du Travail Social

Attention : TRAVAIL SOCIAL en DANGER

L'ensemble du secteur du travail social –public et privé non lucratif- (conseils départementaux, centres communaux d'action sociale, services de prévention spécialisée, établissements sociaux et médico-sociaux...) subit de nombreuses attaques à des fins de démantèlement. Les politiques d'austérité menées jusqu'alors, les lois successives adoptées sous les gouvernements précédents (pacte de responsabilité, loi HPST, lois NOTRe et MAPTAM, loi El Khomri...) et celles à venir (ordonnances concernant la destruction du droit du travail et de protection des salariés, régime d'exception de l'état d'urgence introduit dans le droit commun) vont poursuivre cette destruction du social et des solidarités.

Dans les Conseils départementaux, malgré le fort investissement des agent-es publics, les services qui participent aux actions de promotion de la santé, comme la PMI, ou encore de la protection de l'enfance et de la jeunesse, comme l'Aide Sociale à l'Enfance, sont exsangues.

Ces dernières semaines ont été marquées par un nombre important de mobilisations sur tout le territoire (Angers, Tours, Départements des Bouches-du-Rhône, du Nord, des Hauts-de-Seine, d'Ille-et-Vilaine, de la Seine-Saint-Denis, de Charente...), les professionnel-les ne pouvant plus assurer les missions de solidarité, de santé et de protection de l'enfance, confiées.

A travers ces actions, les personnels dénoncent fortement les injonctions paradoxales auxquelles ils sont soumis les plaçant dans l'impossibilité de répondre aux besoins des publics notamment dans le cadre de la prise en charge de l'enfance en danger.

Ils relèvent la dégradation de leurs conditions de travail (charge de travail, inflation du nombre de mesures...), soulignent la baisse drastique des financements entraînant des licenciements et / ou obligeant à la fermeture de certains services. Ils mettent en cause également le non renouvellement des habilitations des structures par les pouvoirs publics et la mise en concurrence des structures via les appels d'offre au moins coûtant ...

Les Conseils départementaux confrontés à une montée exponentielle de l'activité sont aussi en difficulté avec la réduction des dotations globales de fonctionnement et les transferts de charge non compensés par l'Etat. Cette baisse de moyens financiers et humains a un impact catastrophique sur l'activité (prises en charges d'aide éducative différées, suspensions ou arrêts de prestations, fermetures d'établissements sociaux et éducatifs ...).

Enfin le choix des pouvoirs publics d'introduire des financements privés dans le secteur par le biais des Contrats à Impact Social pour pallier les coupes budgétaires actuelles témoigne d'une marchandisation assumée.

L'action sociale et la logique de profit sont antinomiques !

Cette braderie de notre secteur n'est pas tolérable !

Dans une période où les politiques économiques libérales annoncées vont aggraver la pauvreté et la précarité des familles, placer les enfants et les jeunes les plus vulnérables en situation de danger, de délaissement ou de détresse, déliter un peu plus le lien social, la cohésion sociale, nos organisations syndicales -CGT, Sud Santé-sociaux-Solidaires, FSU- membres du Haut Conseil du Travail Social réaffirment leur engagement dans la réponse aux besoins des populations et leur solidarité avec les plus vulnérables. Aussi, nous interrogeons le gouvernement et nos pouvoirs publics quant à leur responsabilité dans la destruction du secteur : Comment garantir l'accès aux droits fondamentaux de tous dans un tel contexte ? Nous demandons les moyens humains (personnels qualifiés) et financiers permettant de répondre aux missions d'accompagnement des populations et de protection des plus démunis qui nous sont confiées.

Paris, le 7 juillet 2017